

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

3

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **23 FEVRIER 2024**

Objet de la délibération :

**PLAN DE LA TOUR
– RESIDENCE « AIRE
DU PIN »
RESILIATION
PARTIELLE DE BAIL**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Véronique BELLEC, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dalila CHOUIAH, Patrick DEBIEUVRE, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT,

Martine ARENAS, ayant donné pouvoir à S CHIECCHIO
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

Absents et excusés : Carmen COINTREL, Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Valérie RIALLAND.

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

Par délibération n°11 en date du 15/12/2023, vous avez autorisé la résiliation partielle du bail emphytéotique afin que la commune récupère les espaces extérieurs et les jardins communaux de la résidence tel que cela est prévu au terme de l'acte signé le 04/02/2016.

Il s'avère que la Commune ne souhaite pas récupérer dans son domaine la parcelle B 1255, laquelle est constituée d'une place de stationnements qui profitent aux propriétaires privés de la résidence, ainsi qu'un candélabre. Il est précisé que les autres candélabres de la résidence restent propriétés de Var Habitat, étant implantés sur l'emprise des parcelles restantes soumises à bail.

Les parcelles faisant l'objet de la résiliation partielle à intervenir sont donc les suivantes :

Commune : PLAN DE LA TOUR

Section : B

Numéros : - 1166 pour 1180 m²
 - 1165 pour 59 m²
 - 1153 pour 229 m²
 - 1271 pour 37 m²
 - 1161 pour 14 m²
 - 1163 pour 3 m²
 - 1156 pour 104 m²
 - 1159 pour 68 m²
 - 1174 pour 810 m²
 - 1275 pour 23 m²
 - 1273 pour 13 m²

Ainsi que toutes parcelles qui s'avèreraient ultérieurement nécessaires et non mentionnées ci-dessus.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- La rétrocession des parcelles susvisées au profit de la Commune à l'Euro symbolique,
- Autoriser le Directeur Général à régulariser les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI